

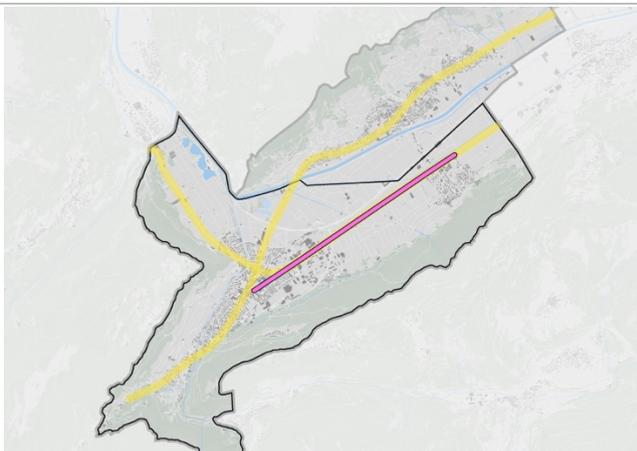
U.EP.4.4		Requalification des espaces publics : Axe structurant Avenue du Simplon	
Catégorie	Espaces publics	Priorité	B-C
Instance(s) responsable(s)	Canton, commune de Martigny	Instance(s) concernée(s)	Canton et Martigny
Stratégies sectorielles	TP.1 ; TP.2 ; TP.3 ; MD.1 ; S.U.1 ; S.U.2 ; S.U.4 ; S.P.1		
Description	<p><u>Etat actuel</u></p> <p>L'axe structurant de l'Avenue du Simplon s'étire de la gare de Charrat-Fully au centre-ville de Martigny. Il se décompose en plusieurs séquences bien distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Traversée de la zone artisanale de Charrat. Route bordée d'entrepôts, aspect très routier et présence de bandes cyclables. Niveau de sécurité insuffisant pour les modes doux. – Séquence agricole, entre les deux localités, tracé rectiligne sur plus de 2 kilomètres. – Entrée de ville jusqu'au passage sous la voie ferrée TMR. Tissu industriel marqué par la présence de nombreuses entreprises et activités. Aspect extrêmement routier, avec de part et d'autre de l'avenue du Simplon, du stationnement pour les entreprises, desservi par un système de contre-allées. Au total, dispositif dédié à la circulation d'environ 50 mètres de large. – Depuis le passage inférieur jusqu'au cœur de la ville de Martigny, section affichant un tissu mixte (habitations, activités et services) et une faible qualité des espaces publics, réduits à la simple fonction du déplacement. <p><u>Etat attendu</u></p> <p>L'effort de requalification des espaces publics se concentrera principalement dans le secteur de la ville de Martigny :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Pour la séquence agricole, la création d'un itinéraire doux en site propre est prévue dans le projet d'agglomération, mesure MD.4.XX. Il offrira un parcours direct et sécurisé entre le secteur de la gare de Charrat et le centre-ville de Martigny. – Pour la séquence « activités » en entrée de Martigny, il s'agit, à terme, de renforcer l'arborisation déjà existante et d'implémenter de nouveaux éléments verts. Ces derniers devraient contribuer, en agissant comme un filtre végétal, à réduire l'impact visuel du stationnement et des systèmes de contre-allées depuis l'avenue du Simplon. Une étude de détail doit préciser ces éléments de requalification. – Pour la séquence « centre-ville », il s'agira de lancer des études pour améliorer le confort des modes doux, piétons et vélos, dans ce quartier affichant, au gré des développements, de plus en plus d'urbanité. Lors de la construction de nouveaux bâtiments, un traitement de l'espace public jusqu'en façade devrait désormais être exigé, avec d'offrir des dilatations bienvenues au domaine public. Une étude de détail doit préciser ces éléments de requalification. 		
Opportunité et utilité	<p>Opportunité : Opportunité d'améliorer le confort et la sécurité des usagers des modes doux, sur un axe constituant l'une des principales entrées de la ville.</p> <p>OU (pour tous les EP la même chose)</p>		

	<p>Opportunité :</p> <p>Profiter de chaque réaménagement de rue pour mettre en réseau un espace public de qualité qui améliore le quotidien de tous les usagers par un sentiment de sécurité et de bien-être.</p> <p>Utilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> – CE1.5 Amélioration de la mobilité douce. – CE2.3 Amélioration de la qualité des espaces publics. – CE3 Accroître la sécurité du trafic. – CE4.1 Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre. – CE4.2 Réduction des nuisances sonores.
Coordination entre transports et urbanisation	<p>Comme l'espace public partage la plupart du temps son emprise avec celle des réseaux de transports, leur cohabitation doit être un élément central dans un aménagement de qualité. Une sécurité de tous les usagers est nécessaire, s'il l'on veut que le partage de l'espace fonctionne sans accroc et qu'aucun mode de transport ne prenne trop fortement le dessus sur les autres.</p> <p>Cette mesure de requalification de l'axe de l'Avenue du Simplon s'inscrit plus largement dans une amélioration de l'entrée de ville de Martigny depuis Charrat. Il s'agit également d'assurer un meilleur confort pour les habitants de ce secteur de Martigny en matière de déplacements actifs.</p>
Réalisation	
Etat de coordination dans le PDc (au 01.01.21)	Pas concerné / Informations préalables / Coordination en cours / Coordination réglée
Etat de planification	<p>A compléter / vérifier par la commune</p> <p>Séquence agricole : voir mesure MD.4.XX</p> <p>Séquence entrée de ville / activités : intention, études à lancer</p> <p>Séquence centre-ville / mixité : intention, études à lancer.</p>
Calendrier de mise en oeuvre	<p>A compléter / vérifier par la commune</p> <p>Séquence agricole : voir mesure MD.4.XX</p> <p>Séquence entrée de ville / activités : étude ?? horizon de réalisation : ??</p> <p>Séquence centre-ville / mixité : étude ?? horizon de réalisation : ??</p>
Autre	
Fiches concernées du PDc	C1, C2, D1, D4, D5
Fiches concernées du PDi	N3, U1, U2, M1, M2, M3, M4, M5
Lien avec les autres mesures	<p>P.GT.4.1.3 Contrôle d'accès sur les axes principaux d'entrée de ville de Martigny</p> <p>P.MD.4.1.1 Liaison cyclable entre Martigny et Charrat</p> <p>P.MD.4.1.5 Aménagement cyclable sur la rue du Simplon à Martigny</p> <p>U.EP.4.1 Requalification des espaces publics</p> <p>U.D.4.1 Densification des secteurs stratégiques des Prés Magins I et II</p> <p>U.D.4.2 Périmètre de la Gare</p> <p>U.D.4.5 Ancienne usine d'Aluminium</p> <p>U.N.4.1 Franges urbaines</p> <p>U.N.4.2 Nature en ville</p> <p>U.DR.4.1 Equipements intercommunaux</p>

Documents mis à disposition

– A compléter par la commune

Plan de situation au 1 : 50'000



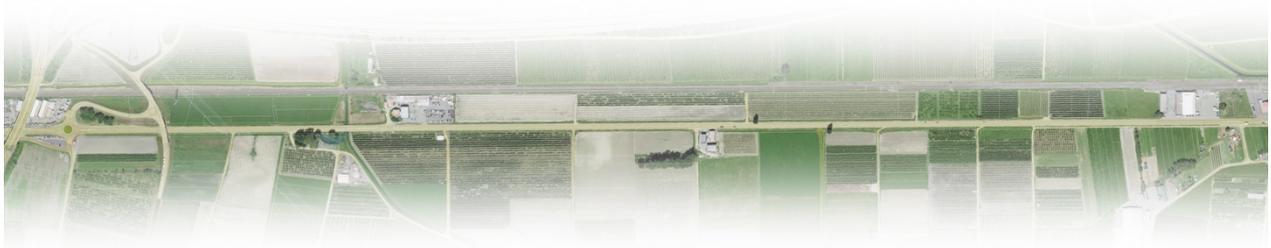
Plan selon état d'avancement



Séquence Centre-ville, nomad, 2021.



Séquence Zone d'activité, nomad, 2021.



Séquence Plaine agricole, nomad, 2021.



Séquence Charrat, nomad, 2021.
